

EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA, septembre 2013

IEJ de Tours

Épreuve de note de synthèse

Durée de l'épreuve : 5 heures

====> À partir des documents qui suivent, faire une synthèse sur le sujet : **l'action de groupe en droit français ?**

- Document 1 (p. 2-3) : extrait du *Rapport fait à l'Assemblée Nationale au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi relatif à la consommation*, par M. Razzy HAMMADI et Mme Annick LE LOCH, députés ;
- Document 2 (p. 4-7) : « Substitution ou représentation ? À propos du projet d'action de groupe », *Libres propos* par Emmanuel Jeuland, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, université Paris 1, *JCP G* 2013, 927 ;
- Document 3 (p. 8-9) : « Les socialistes veulent étendre l'action de groupe à la lutte contre les discriminations », *Lemonde.fr*, 25 juillet 2013, par Francine Aizicovici ;
- Document 4 (p. 10-12) : avis du Conseil national de la consommation sur l'action de groupe, 4 décembre 2012;
- Document 5 (p. 13) : « L'action de groupe étendue à la santé et l'environnement ? », déclaration de Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Louis ROUMEGAS, Michèle BONNETON, Leila AÏCHI et Brigitte ALLAIN, député(e)s et sénateur(trice)s EE-LV, 18 juin 2013, *Libération.fr* ;
- Document 6 (p. 14-16) : « L'entrée triomphale (?) de l'action de groupe en droit français », María José Azar-Baud, *D.* 2013, p. 1487 ;
- Document 7 (p. 17-19) : « Action de groupe : les entreprises doivent-elles s'inquiéter ? », *Le Point.fr*, 10 septembre 2013, par Laurence Neuer ;
- Document 8 (p. 20) : « Le Sénat donne son feu vert à l'action de groupe des consommateurs », *AFP*, 11 septembre 2013 ;
- Document 9 (p. 21-22) : « La Commission sollicite des avis sur l'avenir des recours collectifs en Europe », European Commission, IP/11/132., 4 février 2011 ;
- Document 10 (p. 23-27) : *Projet de loi relatif à la consommation (EFIX1307316L)* ;
- Document 11 (p. 28) : « Projet de loi Hamon : l'(in)action de groupe ! », *Les Echos*, 15 juillet 2013, par Sylvie Smaniotto ;
- Document 12 (p. 29-30) : « Résolution du CNB relative à l'action de groupe : contre-proposition de loi », 24 et 25 mai 2013.